

ANALYSE 2007

Des priorités pour agir : jeu de pistes concret



*Publié avec le soutien du service de l'éducation permanente de la
Communauté française*

Des priorités pour agir : jeu de pistes concret

Exercice de mise en situation politique

Vouloir comprendre les mécanismes qui gèrent nos sociétés sur le plan national comme sur le plan international est une préoccupation légitime et nécessaire si nous voulons exercer nos prérogatives de citoyennes et de citoyens.

Il est trop facile en effet de critiquer les femmes et les hommes politiques ou de se plaindre des résultats de leurs décisions, si nous ne nous efforçons pas de tenir compte de l'ensemble des éléments auxquels ils sont confrontés.

Dans le cadre d'une telle recherche, un exercice à effectuer, seul ou en groupe au sein d'associations, mais exercice à insérer aussi dans le programme de cours de l'enseignement secondaire dont le contenu vise à préparer les élèves à leur rôle social. Il peut permettre de passer d'une approche théorique et informative des questions abordées, à une recherche ou à une mise en débat de questions d'actualité telles qu'elles se posent concrètement au monde politique.

Un objectif d'appropriation des questions politiques

À l'approche des élections fédérales du 10 juin dernier, la Commission Justice et Paix et le Netwerk Rechtvaardigheid & Vrede¹ ont uni leur dynamisme et ont formulé une série de recommandations à l'adresse des différents partis politiques, sous forme d'interrogation en plusieurs points.

Cet appel² s'adressait toutefois simultanément aux électeurs qui pouvaient recourir à ces interpellations comme clés de lecture et de décodage des programmes des différents partis, afin de dégager les propositions les plus pertinentes reprises dans ceux-ci et susceptibles de conduire à un vivre ensemble équitable. Ces associations proposaient en quelque sorte à l'électeur de réaliser individuellement l'exercice que propose cette analyse, afin qu'il puisse lui servir de référence dans l'isoloir.

C'est dans une optique de formation permanente à la citoyenneté que Pax Christi propose, avec l'assentiment de ces associations, de reprendre ces

¹ Le Netwerk Rechtvaardigheid & Vrede réunit huit organisations catholique de solidarité en Flandre et à Bruxelles: Broederlijk Delen, Caritas Gemeenschapsdienst, Caritas Hulpbetoon, Caritas International, Kerkwerk Multicultureel Samenleven, Missio, Pax Christi Vlaanderen, Welzijnszorg. Il travaille en collaboration avec les Commissions Justice et Paix des diocèses/vicariat d'Anvers, de Bruxelles et de Gand. Pour plus d'info: www.rechtvaardigheidenvrede.be

² D'autres organisations francophones se sont jointes à cet appel : Pax Christi Wallonie-Bruxelles, Entraide et Fraternité et Vivre Ensemble
Pax Christi Wallonie-Bruxelles

questions en les reformulant et en les développant à la lumière de l'actualité. Ce ne sont plus des clés de lecture et de compréhension de programmes politiques qui doivent en être acquises, mais des « mises en questions » de préoccupations politiques en attente de décisions et des relations qu'en font les médias. S'efforcer d'y répondre en élaborant, et si possible en discutant à plusieurs, des pistes qui pourraient conduire aux solutions que soulèvent ces questions, tel est en effet l'objectif proposé.

La politique, une affaire de toutes et de tous

Toutefois, cet exercice ne consiste pas seulement à réaliser une espèce de jeu de rôles qui mettrait ses participants en situation virtuelle de décideurs politiques. Il force en effet à se mettre en situation concrète de réfléchir aux options de citoyennes et de citoyens que nous adoptons, soit dans les contextes de la vie quotidienne, soit, le cas échéant, dans nos prises de positions ou dans les interpellations que nous pourrions être amenés à faire à celles et à ceux qui exercent aujourd'hui les responsabilités politiques au niveau communal, au niveau régional ou au niveau fédéral.

C'est en quelque sorte se forcer à des analyses qui conduisent à ne pas tomber dans les travers des « il n'y aurait qu'à ... », dans lesquels trop souvent tombent les citoyennes et les citoyens que nous sommes.

Le chanteur Canadien Gilles Vigneault avait pour habitude de dire qu'il ne s'occuperait pas de politique ... si la politique ne s'occupait pas de lui. C'était une manière d'affirmer que, qui se refuse à parler de politique est inconscient de ce dont il est responsable, au niveau où il se trouve, de la manière dont est gérée la société dans laquelle il vit.

Le « jeu » en vaut donc la chandelle. Elle devrait pouvoir nous éclairer.

Une économie au service de toutes et de tous

De quelle manière le gouvernement peut-il se soucier des victimes de la globalisation économique, dans les pays du Sud comme chez nous ? Y a-t-il des possibilités de mettre l'économie au service de la dignité et du bien-être de toutes et de tous, et plus particulièrement des personnes les plus défavorisées ?

La recherche du profit le plus rapide et le plus élevé possible est certes un moteur de l'économie telle qu'elle fonctionne aujourd'hui. Mais cette économie ne doit-elle pas être forcée politiquement à concourir simultanément au bien-être de toutes et de tous ?

Si oui, à quel niveau de pouvoir de tels impératifs de droits doivent-ils être édictés, et quelles sanctions peuvent être imaginées pour en forcer

l'application, sans qu'elles n'aient, a posteriori, des effets pervers sur les populations ?

Dans le fonctionnement actuel de la société, par quelles mesures le pouvoir d'achat et les capacités d'insertion sociale des plus démunis pourraient-ils être garantis, face aux aléas de l'économie mondiale et de leurs répercussions sur les citoyennes et les citoyens les plus fragilisés ?

Solidarité

De quelle manière les autorités publiques peuvent-elles avoir une politique volontariste en vue de l'avènement d'une « culture de prise en charge mutuelle et solidaire », avec l'appui du monde associatif et du volontariat ?

Au-delà des dispositions légales intervenues au fil de l'histoire sociale de notre pays, plus particulièrement en matière de sécurité sociale, quelles dispositions pourraient être envisagées pour créer des filets de protection pour les personnes ou les familles qui tombent dans la précarité ou qui vivent dans la misère, voire dans l'extrême pauvreté ?

Quel rôle le monde associatif, avec le lot d'engagements volontaires qu'il génère, pourrait-il assumer de telles dispositions ?

Une transparence de tous les revenus de chaque personne relevant de la juridiction de l'État belge serait-elle nécessaire pour élaborer de telles dispositions ?

Revenus et surendettement des plus démunis

Par quelles dispositions concrètes le politique peut-il s'attaquer efficacement à la pauvreté due au surendettement ainsi qu'au manque d'emploi, de formation et d'accompagnement des moins scolarisés ?

Nous vivons dans une société de signes extérieurs de richesse tant de celles et de ceux qui disposent des moyens de consommer, que de l'offre de biens de consommation. D'une part, la publicité stimule la soif de disposer, tant de possibilités de confort que de gadgets en tous genres, présentés comme des conditions de reconnaissance sociale. D'autre part, les organismes financiers spécialisés dans le crédit à la consommation donnent l'illusion aux plus démunis que tout est possible pour tous et tout de suite.

Comment tenter par des mesures et des incitants décidés politiquement, de réorienter concrètement la consommation vers les biens de première

nécessité, sans une ingérence paternaliste dans le comportement de consommation des moins nantis ?

Quelles nouvelles mesures de protection des moyens de vivre décentement et dignement mettre en place, en cas de surendettement des personnes et des ménages, comme en cas d'absence et de perte de revenus par manque d'emploi ?

Par ailleurs, quels investissements réaliser et quels incitants mettre en œuvre, tant pour les personnes concernées que pour les dispositifs de formations complémentaires à l'instruction obligatoire, pour tendre vers le plein emploi ?

Dans le même objectif, n'y aurait-il pas lieu de transférer une part des dépenses en indemnités de chômage, en investissements pour créer de nouveaux emplois destinés à améliorer les services aux personnes et le cadre de vie ?

État de droit et convictions

Comment les autorités publiques peuvent-elles, dans un État de droit fondé sur la laïcité de son organisation, créer des opportunités de rencontres, de concertation et de coopération entre les différentes convictions, qu'elles soient ou non religieuses, et entre les différentes cultures, afin que puisse s'épanouir une société de respect réciproque et de recherche commune d'un mieux-vivre ensemble ?

La laïcité nécessaire de l'État, dans le sens de sa neutralité face à toutes les convictions, enlève-t-elle aux autorités publiques toute responsabilité dans la cohésion sociale entre toutes les familles de convictions ?

Si non, en dehors de sa responsabilité d'intervention pour faire respecter les lois dans toutes ses composantes, et plus particulièrement dans celui du respect de la dignité et des droits humains de toute personne sous sa juridiction, quels sont les critères qui doivent guider ses interventions, et dans quels domaines celles-ci sont justifiées, voire souhaitées ?

L'interculturel

Comment le gouvernement peut-il agir pour que les citoyennes et les citoyens, de quelque conviction ou de quelque origine qu'ils soient, aient la chance d'entrer en dialogue avec « les autres », les « étrangers », en vue d'une meilleure connaissance réciproque, fondement d'une société conviviale ?

Ce n'est pas seulement la question de l'immigration, légale ou clandestine, c'est plus globalement et plus politiquement qu'une telle question se pose.

Une société conviviale ne dépend-elle en effet que de la mentalité de chaque citoyenne et de chaque citoyen ? dépend-elle aussi de la manière dont se conçoit, s'élabore et se développe la politique de la ville ?

Les ghettos ne sont-ils pas la conséquence d'une absence de politique de logement et d'accueil des nouveaux arrivants, et ne sont-ils pas à l'origine de bien des déviances : sentiment de rejet, d'exclusion, tentation de communautarisme, de création spontanée de zones de non-droit, d'écoles que certains étiquettent d'écoles-poubelles ?

Immigration, « sans papiers » et travailleurs clandestins

Quelles mesures devraient être prises pour mener une politique d'asile et d'immigration plus humaine, particulièrement en matière de régularisation des personnes en séjour illégal, et pour que le droit du travail protège les travailleurs migrants clandestins ?

Nos pays sont des miroirs aux alouettes pour les personnes qui, dans leur pays, n'ont plus aucun avenir, ni pour eux, ni pour leur famille. Ils ne décident pas de partir, ils sont littéralement arrachés au lieu de leurs racines par la tempête de l'extrême pauvreté ou par la mort qui rode et fauche arbitrairement du fait du terrorisme des guerres civiles.

Qui faut-il accueillir ? De quel droit – même dans le sens le plus étroit de ce terme – et sur base de quels critères refuser à quelqu'un de s'établir chez nous plutôt qu'ailleurs pour espérer survivre ?

D'autre part, quelle capacité objective d'acceptation de l'immigration a notre pays, et quelle politique d'accueil doit-il mettre en œuvre – logement, insertion sociale, dynamisation des richesses de l'interculturel, ... - pour la rendre acceptable ?

Comment harmoniser aussi une politique nouvelle d'immigration et d'accueil, avec le déficit d'insertion sociale dû aux manquements des politiques d'immigration du passé, avec toutes les composantes de la question des « sans papiers » ?

En ce qui concerne les travailleurs clandestins, ne faudrait-il pas sanctionner exclusivement les employeurs en cas de découverte de mise au travail de travailleurs clandestins ? Quelle couverture sociale accorder à ceux-ci après de telles découvertes ? En cas d'accident du travail par exemple ?

Le monde carcéral

Quelles mesures nouvelles devraient être prises en matière de Justice pour assurer un accueil digne des victimes d'actes de violence, mais aussi de celles et ceux qui en sont reconnus coupables ? Le gouvernement fédéral devrait élaborer et mettre en œuvre une politique plus respectueuse de la dignité humaine en matière d'emprisonnement et plus spécifiquement centrée sur la réinsertion sociale ?

Comment mieux accueillir, dans leur souffrance et dans leur traumatisme, les victimes d'actes de violence, sans pour autant risquer de porter atteinte à la présomption d'innocence ?

Devant la situation de vétusté et de manque de places du parc pénitencier du pays, quelles alternatives trouver à l'enfermement qui permettent de garantir pour la population un contrôle social équivalent en matière de peine et de non-récidive ?

N'y a-t-il pas des transgressions aux dispositions légales qui demandent d'autres dispositions et d'autres peines que l'enfermement qui est encore appliqué aujourd'hui ?

Comment prévenir les abus et les contextes de fait qui peuvent entraîner que l'emprisonnement confine à une entrée dans un monde de non-droit et de violation des droits humains, notamment entre détenus ?

Comment faire en sorte que le milieu carcéral, sans rien perdre de son caractère de privation de liberté - qui fait l'essence même de la peine - puisse organiser des processus personnalisés de réinsertion sociale ?

De même, comment équiper les prisons et en organiser la réglementation intérieure, pour que le conjoint et les enfants aient des lieux et des droits de visite adaptés au respect de la vie de couple et de famille dans la dignité, éléments unanimement reconnus comme essentiels dans la réinsertion sociale de la personne incarcérée ?

Développement et politique étrangère

La coopération qualitative au développement des pays dont les populations vivent majoritairement dans une extrême pauvreté est un devoir des sociétés dites industrialisées ou développées. Comment parvenir à ce qu'y soient effectivement consacrés les 0,7% du PIB auxquels s'est engagée la Belgique ? Comment promouvoir par ailleurs une politique de paix internationale concrète, notamment par une approche plus critique de la question du transit et de l'exportation d'armes ?

Est-il pensable que l'aide financière au développement puisse émerger d'office, à concurrence de 0,7% de toute dépense publique engagée à tous les niveaux de pouvoir en Belgique ?

À l'inverse, serait-il préférable que ce soient 0,7%, de toute recette de l'État qui soient versés d'office à un fonds de développement ?

Quels sont les critères nouveaux qui devraient être introduits dans l'octroi des aides au développement, pour que celles-ci soient le plus efficaces possibles, et pour qu'elles soient effectivement affectées à des dépenses qui contribuent prioritairement à la lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté ?

De même, quels critères et quelles prises de positions les autorités publiques belges pourraient renforcer ou édicter, pour que le commerce des armes ne puisse plus alimenter les conflits armés, le terrorisme et le grand banditisme, mais aussi la violence au sein de la société en général ?

Le bouleversement climatique

Quelles mesures préventives les responsables politiques peuvent-ils mettre en œuvre face aux bouleversements climatiques qui menacent la sauvegarde de la création, tant pour les générations actuelles que pour les générations à venir ?

Il y a les impératifs des accords de Kyoto et ceux de Bali, mais leur mise en œuvre est loin d'être satisfaisante et de faire suffisamment front aux menaces météorologiques qu'ils sont censés combattre. Ainsi, notre pays ne répond-il aux normes de Kyoto qu'en rachetant des « droits de polluer » à d'autres pays.

Dans un pays industrialisé comme le nôtre, le dégagement de CO₂ dans l'atmosphère, est essentiellement dû au transport routier, au chauffage et à la consommation électrique des ménages et des bâtiments publics ainsi qu'aux activités industrielles. Ne faudrait-il pas réorienter les investissements publics pour en tenir compte ? Des incitants ne pourraient-ils pas orienter davantage les choix de consommation de la population ?

Comment concilier les politiques de prévention environnementale avec celles de l'emploi et du bien être de la population ?

Ainsi de la demande d'Arcelor Mital d'exiger une augmentation du « droit de polluer » pour rouvrir des hauts-fourneaux dans la région liégeoise, sous peine de délocaliser la production dans un pays moins strict. En sachant qu'une telle délocalisation entraînerait la non-crédation de plusieurs centaines d'emplois dans la région, et provoquerait, dans le pays qui

accueillerait cette délocalisation, cinq fois plus de dégagement de CO2 que ce qu'autorise aujourd'hui la législation européenne.

Suffirait-il d'exiger que les pollueurs soient aussi les payeurs, sachant que les coûts de production de tout bien de consommation sont répercutés dans le prix de vente de celui-ci ?

Au travail

Bien sûr, toutes ces questions ne sont pas à aborder dans un seul exercice de confrontation aux questions que doit aborder le monde politique.

De plus, cette liste de questions est loin d'être exhaustive.

Elle n'en est pas moins, aux yeux de Pax Christi, un inventaire des questions les plus importantes et les plus urgentes du moment, comme elles étaient apparues aux deux associations qui en avaient fait leur mémorandum à la veille des élections législatives du 10 juin 2007.

Inutile de préciser qu'elles ont gardé toute leur actualité.

Katheline Toumpsin,
Pax Christi Wallonie-Bruxelles

Editeur responsable : Katheline Toumpsin
Pax Christi Wallonie-Bruxelles, ASBL
Rue Maurice Liétart 31/1
B-1150 Bruxelles – Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 04
Fax +32 (0) 2 738 08 00
E-mail : info@paxchristiwb.be